

**CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET
PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR**

Téléviseur

**FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)**

Date de calcul	2024.11.29
Nom ou marque commerciale du producteur ou de l'importateur	SAS OIA
Adresse du producteur ou de l'importateur	200 rue de la recherche 59650 Villeneuve d'ascq
Référence du modèle donnée	600182894.0

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous-critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100	
CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	9.2	2	18.5	74.7	
	CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ , ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	10.0	1		17.5
		2.2 Outils nécessaires (liste 2)	10.0	0.5		
2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	5.0	0.5				
CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	10.0	1	18.8		
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	10.0	0.5			
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	7.5	0.3			
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	7.5	0.2			
CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	0	2	0		
CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE	5.1 Accessibilité du compteur d'usage	10.0	1	20.0		
	5.2 Assistance à distance sans frais	10.0	0.5			
	5.3 Possibilité de réinitialisation logicielle	10.0	0.5			
Note de l'indice sur 10					7.5	

*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

**liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.